



DJMA projeté (véhicules/jour)			
Sans projet	Variante 1	Variante 2	
35 800	30 400 (-15 %)	32 500 (-9 %)	

- Limite des propriétés
- Limite du périmètre urbain
- Limite de municipalité
- Ravage de cerf de Virginie
- Emprise de la variante d'autoroute
- Voie de desserte
- Raccordement à la route 173
- Ligne de transport d'énergie
- Chemin de fer

	Variante 1	Variante 2
Caractéristiques techniques		
Longueur du tracé	5,1 km (53,6 ha)	4,8 km (50,5 ha)
Longueur des voies de desserte	4,5 km (9,1 ha)	5,4 km (10,8 ha)
Pont d'étagement	2 (voie ferrée et 90 ^e Rue)	2 (voie ferrée et 90 ^e Rue)
Pont (rivière Famine)	1 (140 m)	1 (450 m)
Intersection à niveau	1 (route 204 Est)	1 (route 204 Est)
Utilisation projetée (DJMA 2003)	5 200	3 100

Contraintes techniques et économiques		
Pente forte	7 % (rive sud de la rivière Famine)	6,5 % (rive sud de la rivière Famine)
Opérations de remblais/déblais		Remblais/déblais importants
Coût du pont (2 chaussées)	14 M \$	35 M \$

Impact sur l'environnement (longue durée)		
Milieu humain		
Propriétés touchées :		
- Terrain	16 propriétaires/23 lots	19 propriétaires/28 lots
- Bâtiments à proximité	Plus de bâtiments	Moins de bâtiments
Impact sur le climat sonore	5 zones résidentielles	2 zones résidentielles
Périmètre urbain	0	0
Terres agricoles exploitées	20,6 ha	5,8 ha
Perte agricole occasionnée par le fractionnement des terres	4,1 ha	1,1 ha – Fractionnement important des terres exploitées si prolongement de l'A-73 vers le sud (Rang Ste-Marguerite)
Zone agricole protégée	53,3 ha	50,0 ha
Érablière	0 ha	2,7 ha
Traversée de piste de motoneige ou de VTT	1	1
Friche	0	2,3 ha
Milieu naturel		
Perte d'habitat hivernal du cerf	15,7 ha	20,7 ha
Fractionnement de l'habitat hivernal du cerf (côté ouest du tracé)	Portion résiduelle partiellement isolée 180 ha	Portion résiduelle partiellement isolée 350 ha
Cours d'eau traversés	2 permanents 2 intermittents	1 permanent 5 intermittents
Boisé	24,5 ha	36,9 ha
Marécage	0	3 ha

Toutes les données présentées dans ce tableau ont été calculées et évaluées à partir de données préliminaires, dans le but, à cette étape, de comparer les 2 variantes de tracé. Ces données ont été ajustées en cours d'étude, grâce au raffinement de nos sources d'information et sont présentées dans les chapitres subséquents.

Sources : - Commission de toponymie, Banque de données, TOPOS sur le Web.
 - Photocartothèque québécoise, fichiers numériques de la BDTQ et des compilations cadastrales, 1 : 20 000, 2000.
 - Ravage de cerf de Virginie : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Direction de l'aménagement de la faune de Chaudière-Appelaches.
 - Image IKONOS, 2002.
 © 2001, Space Imaging, tous droits réservés.
 - Photographies aériennes : HMQ98-140, 104, 105, 124, 125, HMQ98-141-65, 66, 68, 86, 146.

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73 JUSQU'À LA ROUTE 204 EST À SAINT-GEORGES

FIGURE 3.1
Analyse comparative des variantes d'autoroute proposées